

AR PREFECTURE

082-200061257-20190409-042019020304-BF  
Regu le 12/04/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

## CONSEIL SYNDICAL

### REUNION DU 09 AVRIL 2019

Date d'envoi de la convocation : 02 avril 2019

L'An deux mille dix-neuf et le 09 du mois d'avril (09.04.2019) à 09 heures 30 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 2 avril 2019, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

#### **PRESENTS : 9**

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

#### **REPRÉSENTÉS : 4**

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)  
M. BERTELLI Jean-Claude (2<sup>ème</sup> Vice-Président) a donné pouvoir à Mme DEBIAIS Francine (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
M. MARTY Patrick (3<sup>ème</sup> Vice-Président) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président)  
M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire)

#### **EXCUSÉS : 5**

M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance **Mme DEBIAIS Francine**

## DELIBERATION N°04/2019-04

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 SUR LE BP 2019  
DU BUDGET PRINCIPAL M14 DU SYNDICAT MIXTE  
TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE**

Vu l'instruction comptable M14 auquel est soumis le budget principal du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget principal M14,

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal M14 du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018.

	<i>En euros</i>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement (résultat de l'exercice + report)	108 709,02
Résultat de clôture de la section d'investissement (résultat de l'exercice + report)	43 133,37
Reste à réaliser 2018	0,00
<b>Résultat net cumulé de la section d'investissement</b>	<b>43 133,37</b>
<i>Soit un besoin de financement</i>	<i>0,00</i>

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Bien que le besoin net d'investissement soit estimé à 0 €, Il est proposé l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessous :

	<i>En euros</i>
Compte 1068 -excédent de fonctionnement capitalisé (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	<b>5 156,02</b>
Compte 002 – résultat de fonctionnement reporté (en section de fonctionnement)	<b>103 553</b>
Compte 001 – solde d'exécution positif reporté (en section d'investissement)	<b>43 133,37</b>

L'excédent de fonctionnement capitalisé, proposé à 5 156,02 euros, correspond au versement d'une dotation complémentaire à la section d'investissement. Cela permet d'équilibrer la section d'investissement et de ne pas demander de participation des membres sur cette section. Les membres sont ainsi sollicités uniquement sur la section de fonctionnement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **AFFECTE** le résultat de clôture de l'exercice 2018 de la manière suivante :
  - o 5 156,02 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

AR PREFECTURE

082-200061257-20190409-042019020304-BF  
Regu le 12/04/2019

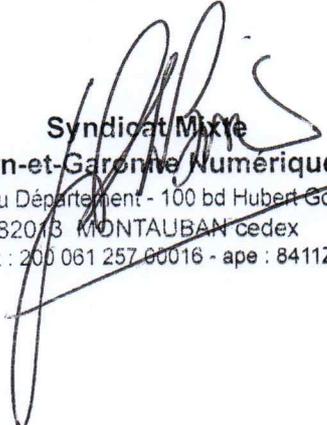
- 103 553 euros en section de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)
- 43 133,37 euros en section d'investissement au compte 001 (solde d'exécution positif reporté de la section d'investissement)

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés**

Certifié exécutoire par le Président  
compte-tenu de l'envoi en préfecture le **12 AVR. 2019**  
et de la publication le **16 AVR. 2019**

Fait à Montauban, le 10 avril 2019

Le Président,  
Jean-Philippe BESIERS

  
**Syndicat Mixte  
Tarn-et-Garonne Numérique**  
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze  
82013 MONTAUBAN cedex  
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z

